

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 29 MARS 2017

Convocation du 21 mars 2017

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusées : Mmes FERRARY Claire et LEVALLOIS Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2017.

Mme le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et d'ajouter en point X- Plan Vigipirate 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

I. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

A la demande du centre instructeur, dépendant de la Communauté d'Agglomération du COTENTIN, et considérant le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 décembre 2016, Mme le Maire signifie la nécessité de prendre une nouvelle délibération quant au droit de préemption simple, sur les secteurs urbains et secteurs à urbaniser du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs urbains et secteurs à urbaniser du territoire communal inscrits en zone U (Ua, Ub, Ue et Ut) et AU (1AU, 1AUc, 1AUI et 1AUt) du P.L.U. ; donne délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

II. OFFRE ACQUISITION DE TERRAIN :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que la parcelle cadastrée AO-160, sise rue de Jersey, d'une contenance de 4a 11ca, est à vendre.

Cette parcelle, située dans le prolongement du terrain de la Chapelle et à proximité de l'aire de jeux, biens communaux, présente l'opportunité de création de réserves foncières sur le secteur de la plage.

Au vu de l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), permettant aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à faire une offre aux propriétaires de cette parcelle pour un prix de 50,00 € le m², soit 20 550,00 € (vingt mille cinq cent cinquante euros).

III. INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Mme le Maire rappelle que la délibération, prise en date du 03 avril 2014 instituant les indemnités des élus, faisait référence expressément à l'indice 1015 (indice brut terminal des rémunérations de la fonction publique jusqu'au 31/12/2016). Au 1^{er} janvier 2017, cet indice est passé à 1022 et passera à 1028 au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les conditions d'octroi de l'indemnité de fonction :

- du Maire : Mme HAIZE Marie-Josèphe
- du 1^{er} Adjoint : M. LANGLOIS Alain
- du 2^e Adjoint : M. LECOURT Stéphane
- du 3^e Adjoint : Mme SAVARY Nicole

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 29 mars 2017

A une somme calculée sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017 :

31% (% commune de 500 à 999 habitants) pour le Maire et à 8.25% pour les trois adjoints.

IV. ADHÉSION À LA PLATEFORME « ACTES » : Dématérialisation des actes des collectivités territoriales

A la demande de la Sous-préfecture de Cherbourg et vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire propose que la commune s'engage dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Mme le Maire fait part de la proposition du Syndicat Mixte Manche Numérique et donne lecture de la convention. L'abonnement annuel, correspondant à l'adhésion à la plateforme ACTES, revient à 215.37 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services DOCAPOST-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis (*procédure facultative*) ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Manche représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et Manche Numérique.

V. ÉPICERIE : Location estivale 2017

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Guy TOCQUET (Surville) qui se seraient bien proposés pour tenir le local épicerie de la plage pour la saison 2017.

Depuis, Mme TOCQUET, s'étant renseignée à la Chambre de Commerce et d'Industrie, retire sa proposition, le statut d'auto-entrepreneur ne permettant pas de possibilité d'embauche et engageant des charges sociales trop élevées.

VI. AIDE À L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Mme le Maire donne lecture de la demande d'aide exceptionnelle de la part de l'Association des Anciens Combattants de Denneville, qui doit procéder au remplacement du drapeau A.F.N.

VU le bilan de l'Association des Anciens Combattants de Denneville,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote une subvention de 250,00 € (deux cent cinquante euros) au bénéfice de l'Association des Anciens Combattants de Denneville.

VII. ENTRETIEN DU STADE MUNICIPAL – ANNÉE 2017 :

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise PAYSAGE NORMAND pour un montant global de 3 888,00 € TTC, correspondant 24 interventions de tonte et 8 passages sur les parkings maximum pour l'année 2017 (identique à l'année 2016). Après délibération, le Conseil Municipal reconduit cette prestation.

VIII. ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : organisation du scrutin

Mme le Maire informe que les élections Présidentielles se dérouleront les 23 avril et 07 mai 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00 dans le réfectoire de l'école. Organisation des permanences par créneaux de 2h30 le matin et par créneaux de 2h00 l'après-midi.

IX. PROPOSITION VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL :

Mme le Maire fait part de son intention, qui était de proposer à M. et Mme ANTON (étant les seuls utilisateurs) la vente du chemin communal, donnant Rue Piquot et bordant leurs seules propriétés, pour 1€ symbolique (frais de notaires à la charge de l'acquéreur).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 29 mars 2017

M. LANGLOIS explique qu'il a rencontré, le jour même, Mme ANTON pour lui faire part de cette proposition, qu'elle a refusée, demandant tout de même une intervention pour l'entretien et le remblaiement du chemin.

Le Conseil Municipal donne son accord, dans un premier temps, pour des travaux de nivellement.

X. PLAN VIGIPIRATE 2017 :

Ayant pris connaissance de la nouvelle circulaire préfectorale quant aux mesures à mettre en place pour toutes manifestations publiques vis-à-vis du plan Vigipirate 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, est favorable pour prendre en charge, en totalité, les dépenses liées à l'encadrement des festivités programmées cette année par les associations communales.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

Salle de Convivialité : Mme le Maire fait part de l'avancement des travaux et indique les éléments suivants :

Entreprise HEURTEVENT : Avenant pour plafond phonique / 2 portes de secours / plinthes + cimaises.

Entreprise GOSSELIN : Avenant pour ouvertures des 2 portes de secours

Entreprise FRIGOT : Avenant pour Alarme incendie / 2 blocs de secours

Poste PEINTURE : proposition de la mairie de Portbail retenue pour un montant de 2 779,70 € TTC

Rugby Beach : Mme le Maire fait part d'une proposition d'un rugby beach organisé par le « Comité Rugby Manche » un après-midi de 14h00 à 18h30 avec structures gonflables et 4 animateurs pour initiation au rugby beach. Valeur de la prestation 700 €.

Après réflexions, le Conseil Municipal ne donne pas suite favorable à ce projet.

Local ancienne boulangerie : En vue de poursuivre une réflexion sur la réhabilitation du local de l'ancienne boulangerie, Mme le Maire fait part d'un devis du cabinet ATECOM pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette proposition consiste à accompagner la commune dans les différentes phases du projet, de la pré-étude jusqu'à la réalisation des travaux, par tranches successives indépendantes.

Après consultation, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser la tranche ferme, correspondant à l'étude de faisabilité, d'un montant de 4 550,00 € HT, comprenant :

- Connaissance des documents existants et analyse des besoins
- Pilotage et participation à l'étude de faisabilité
- Production de documents niveau ESQUISSE puis APS
- Préparation des dossiers de subvention et aide à la recherche.

Matériel de SONO : Mme le Maire rappelle qu'en séance du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal donnait son accord pour l'acquisition d'un matériel de sono plus petit et polyvalent que l'équipement proposé par l'amicale Saint-Hélière. Mme le Maire indique que cet achat a été réalisé à ce jour.

Le Conseil Municipal confirme ne pas souhaiter acquérir en plus le matériel proposé par l'Amicale Saint-Hélière et opte pour règlements de prestations auprès de M. HEURTEVENT si besoin est.

Divers : Mme le Maire fait part de la nécessité d'acquérir un nouveau taille haie pour une valeur d'environ 500 €.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h30*